

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SORBO-OCAGNANO

Par arrêté n° 2024 /07 le Maire de Sorbo-Ocagnano a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 26 février 2024 au jeudi 28 mars 2024 inclus, soit 31 jours consécutifs ; pour recueillir les observations et propositions du public relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Par décision n°E24000001/20 en date du 9 janvier 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Hervé CORTEGGIANI en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Bernard LORENZI Commissaire suppléant.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie de Sorbo-Ocagnano (Route de Sorbo – 20213 Sorbo-Ocagnano) : le lundi 26 février 2024 de 9h00 à 12h00, le mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 17h00, le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 12h00, le mercredi 20 mars de 14h00 à 17h00 et le jeudi 28 mars de 14h00 à 17h00.

Durant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier d'enquête publique à la mairie de Sorbo-Ocagnano (Route de Sorbo – 20213 Sorbo-Ocagnano) aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que le vendredi de 08h30 à 12h00.

Durant toute la durée de l'enquête le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Sorbo-Ocagnano aux jours et heures précisés précédemment.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.sorbo-ocagnano.fr> ou sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5141>.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le Commissaire Enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie de Sorbo-Ocagnano aux jours et heures d'ouvertures de la mairie précisé plus haut.
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Sorbo-Ocagnano, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur– Route de Sorbo – 20213 Sorbo-Ocagnano.
- Par courriel à l'adresse suivante : mairie.sorbo.ocagnano@orange.fr
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5141>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Sorbo-Ocagnano, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.